

## Séance ordinaire du 3 août 2020

Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 août 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

### 1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 04 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 4.1 Liste des correspondances du mois de juillet 2020;
- 4.2 Suspension du calcul des intérêts et des pénalités;
- 4.3 Formation – AccèsCité Finances;
- 4.4 Abrogation – Résolution n° 2020-07-114
- 4.5 Programmation finale – TECQ 2014-2018

**5 : FINANCES**

- 5.1 Adoption des comptes;

**6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 : TRANSPORT ET VOIRIE**

- 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics du mois de juillet 2020;
- 7.2 Achat – Ensemble de feux de chantier
- 7.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

**8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Mandat – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

**9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2020;
- 10.2 Adoption – Règlement n°655-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier;
- 10.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot n° 5 119 770

**11 : LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2020;

2020-08-129

- 11.2 Octroi – Contrat d’abattage d’arbre;
- 11.3 Demande de remboursement – Politique des activités sportives
- 11.4 Soirée cinéma en plein air

**12 : DIVERS**

**13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-08-130**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.  
Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juillet 2020.

#### **4.2 Suspension du calcul des intérêts et des pénalités**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait suspendu le calcul des intérêts et pénalités du 15 mars 2020 au 17 août 2020 lors de l’assemblée d’avril dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la population du Québec est toujours confrontée à une situation extraordinaire due à la pandémie du coronavirus (COVID-19);

**CONSIDÉRANT QUE** l’économie mondiale est toujours affectée par la pandémie provoquée par l’apparition d’un nouveau coronavirus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire poursuivre l’aide aux citoyens afin de traverser cette période de précarité;

#### **EN CONCLUSION,**

**2020-08-131**

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil municipal suspend le calcul des intérêts et des pénalités à partir du 18 août 2020 jusqu’au 31 décembre 2020 intégralement.  
Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

#### **4.3 Formation – AccèsCité Finances**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy s’est doté d’un nouveau logiciel de gestion municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**2020-08-132**

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil accepte l’offre de service de la firme PG Solution pour une formation sur différents modules du logiciel comptable AccèsCité Finances tel que présenté à la soumission 020-139944-V4D0D0 au montant de 1 695,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

#### **4.4 Abrogation – Résolution n°2020-07-114**

**ATTENDU QUE** la résolution n°2020-07-114 comportait des erreurs ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-133

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** la résolution n°2020-07-114 soit abrogée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

#### **4.5 Programmation finale – TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-134

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**QUE** ce conseil approuve la programmation finale des travaux admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution gouvernementale du Québec (TECQ) 2014-2018 telle que présentée au service en ligne du Programme TECQ du portail gouvernemental des affaires municipales et décrite sommairement dans le tableau ci-dessous :

<b>Priorité</b>	<b>Description</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Coût réalisé</b>
Priorité 1	Approvisionnement en eau potable	95 000,00 \$	95 000,00 \$
Priorité 2	Outils de gestion et amélioration des connaissances des infrastructures	52 937,52 \$	52 937,52 \$
Priorité 3	Renouvellement des conduites d'eau potable	722 098,89 \$	722 098,89 \$
<b>Total</b>		<b>870 036,41 \$</b>	<b>870 036,41 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 5. FINANCES

### 5.1 Adoption des comptes

2020-08-135

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 475 511,59 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juillet 2020 représentant la somme de 28 401,22 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 7. TRANSPORT & VOIRIE

### 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de juillet 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juillet 2020.

### 7.2 Achat – Ensemble de feux de chantier

2020-08-136

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un ensemble de feux de chantier tel que décrit à la soumission n°32733 de l'entreprise Signel au montant de 7862,00 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### 7.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

**ATTENDU QUE** le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy a choisi la source de calcul de l'aide financière basée sur une estimation détaillée du coût des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-137

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 8.1 Mandat – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

**ATTENDU QUE** le gouvernement a annoncé de nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-138

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** la Municipalité mandate la firme Nordikeau pour la prise en charge totale de la démarche recommandée par le gouvernement aux conditions mentionnées dans l'offre de service N/Réf. : 80000-001-9400 ;

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

## 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juillet 2020.

### 10.2 Adoption –Règlement n°655-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 mai 2020;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable suite à certaines modifications du projet lors de sa séance du 23 juin 2020;

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

**ATTENDU QU'** une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 25 mai 2020 et aucune demande d'information concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 25 juin 2020.

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté le 6 juillet 2020;

**ATTENDU QU'** une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-139

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu

**QUE** le règlement 655-20 ayant comme titre « *Règlement numéro 655-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**10.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot n°5 119 770**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande est faite par monsieur Yves Valois à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner une partie de son terrain pour l'installation d'un système de traitement sanitaire.

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole requiert une résolution de la municipalité pour toute demande d'utilisation autre qu'agricole et d'aliénation;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande ne met pas en danger les activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a d'autres terrains disponibles en dehors de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé est voisin d'un îlot déstructuré et à proximité du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement est situé dans le secteur A-5 sur le rang York;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation demandée ne contrevient à aucun règlement de la municipalité de Saint-Barthélemy;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-140

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** ce conseil déclare à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que les considérants font partie intégrante de cette résolution et que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 11. LOISIRS & CULTURE

### 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2020.

### 11.2 Octroi – Contrat d’abattage d’arbre

**CONSIDÉRANT QU’** il était urgent d’abattre un arbre centenaire qui présentait des signes de dégénérescence et nuisait à l’aménagement du skatepark ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-141

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil entérine le contrat d’abattage d’arbre à Entreprise élagage Dufresne au montant forfaitaire de 2 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.  
Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

### 11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2020-08-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 250,00 \$;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.  
Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l’unanimité

### 11.4 Soirée cinéma en plein air

**CONSIDÉRANT QUE** les événements prévus normalement par la municipalité n’ont pu avoir eu lieu à cause des règles sanitaires imposées par la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles sanitaires actuelles nous permettent d’organiser certains types d’événements ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-08-143

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil accepte d’allouer un budget maximal de 1 500,00 \$ à l’organisation d’une soirée cinéma en plein air gratuite pour la population.  
Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

**12. DIVERS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h 25

Fin : 20 h 32

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-08-144**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 33

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.